



AG2R LA MONDIALE

SANTÉ

BULLETIN D’AFFILIATION

Convention collective nationale des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie [n° 3117]
Régimes conventionnel et surcomplémentaire Salariés

RETOUR DU DOCUMENT : AG2R LA MONDIALE

TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour tout renseignement : 0 969 32 2000 ou www.boulangerie-sante.fr

Partie à compléter par l’entreprise

N° de SIRET : _____ N° de contrat AG2R Réunica Prévoyance : _____

Raison sociale : _____

N° : _____ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : _____

Rue/voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date d’adhésion du salarié : _____

J’atteste que le salarié à l’ancienneté requise pour bénéficier du régime.

N° de catégorie d’affiliation

- A01: salariés régime général S01: contrat de travail suspendu régime général
- A18: salariés régime Alsace-Moselle S18: contrat de travail suspendu régime Alsace-Moselle
- O35: salariés en arrêt de travail de plus de 6 mois, bénéficiaires de prestation de la Sécurité sociale au titre de la législation maladie, accident du travail ou maladie professionnelle

L’entreprise ou le responsable signataire du contrat s’engage à demander la restitution de la carte tiers payant en cours de validité, remise à l’assuré dans le cadre du contrat avec AG2R Réunica Prévoyance, dans un délai de 15 jours suivant son départ de l’entreprise (radiation des effectifs) ou départ du groupe assurable. En cas de non restitution, et afin de dégager sa responsabilité, l’entreprise sera tenue d’en informer AG2R Réunica Prévoyance dans un délai de 15 jours suivant le départ du salarié.

Fait à : _____

Date : _____

Cachet et signature (**obligatoires**) de l’entreprise

Partie à compléter par le salarié

NOM d’usage : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° de Sécurité sociale : _____

N° : _____ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : _____

Rue/voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

J’ACCEPTE D’ÊTRE INFORMÉ PAR MAIL DE L’OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES DES MEMBRES ET PARTENAIRES DU GROUPE AG2R LA MONDIALE.

POUR VOS REMBOURSEMENTS, AFIN DE VOUS ÉVITER UNE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE SUPPLÉMENTAIRE, NOUS UTILISERONS LES ÉCHANGES PAR TÉLÉTRANSMISSION AVEC VOTRE CAISSE D’ASSURANCE MALADIE. DANS LE CAS OÙ VOUS SOUHAITEZ VOUS Y OPPOSER (AUTRE MUTUELLE OU CHOIX PERSONNEL), VOUS DEVREZ ALORS ATTENDRE LA RÉCEPTION DU DÉCOMPTE DE VOTRE CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET NOUS L’ENVOYER ENSUITE POUR OBTENIR VOS REMBOURSEMENTS. DANS CE CAS, ET UNIQUEMENT DANS CE CAS VOUS DEVEZ COCHER LA CASE.

J’ATTESTE L’EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS CI-DESSUS, JE RECONNAIS AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DE LA NOTICE D’INFORMATION DU RÉGIME. JE M’ENGAGE À RESTITUER SANS DÉLAI MA CARTE TIERS PAYANT SI JE VENAIS À QUITTER MON EMPLOYEUR ET À REMBOURSER AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE DE TOUTE SOMME INDUMENT AVANCÉE POUR MON COMPTE.

Fait à : _____

Date : _____

Signature **obligatoire** de l’assuré

JUSTIFICATIFS À JOINDRE POUR L’ADHÉSION OBLIGATOIRE

- Copie de l’attestation de votre carte Vitale.
- Relevé d’identité bancaire (RIB).

Tout dossier incomplet sera retourné à votre employeur pour être complété. Dans l’attente, nous ne pourrions pas vous remettre la carte de tiers payant, ni effectuer des versements de prestations.

ATTESTATION DE CARTE VITALE

En même temps que votre carte Vitale, vous recevez une copie sur papier de son contenu, valant attestation.

En cas de :

- perte de cette attestation, votre organisme de Sécurité sociale vous la délivrera sur simple demande,
- changement de situation de famille, pour maintenir la télétransmission entre la Sécurité sociale et AG2R Réunica Prévoyance, adressez-nous la copie de votre nouvelle attestation de droit.

